

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

Recension de l'article de Kshetri portant sur le *cyberespionnage* en Chine

par
LAURENT ROBICHON-LECLERC

travail présenté à
CLAUDE FORTIN

dans le cadre du cours
REL 263
Grands enjeux du 21^e siècle

Sherbrooke
10 février 2014

Dans le cadre d'un cours universitaire, nous présentons une recension critique de l'article¹ du professeur Nir Kshetri dans lequel il met en lumière le *cyberespionnage* en Chine. Le présent travail démarrera par le résumé de son texte, la suite sera une critique du contenu pour ensuite conclure avec un examen de la forme.

Nous vous présentons en ordre les principaux éléments de l'article. En référence à «la fermeture de 44 000 sites Web»² et des près de trois mille individus arrêtés sur des chefs d'accusation relatives à la *cyberpornographie*, et tout ça pour la seule année 2007, son article débute en divulguant les sanctions soumises par le gouvernement chinois. Les mécanismes employés vont d'un resserrement des exigences pour obtenir un domaine qui se termine par «.cn» en passant par le blocage de site et l'alerte d'utilisation de termes jugés tabous par le parti communiste chinois. Les autorités censurent les actions déstabilisatrices telles que la propagation de la démocratie, des droits de l'homme ou la formation d'un parti politique d'opposition. Malgré les pertes de profits causés par les entraves à une libéralisation économique du web, l'objectif avoué est «la consolidation d'un " développement harmonieux et sain " d'Internet [...] ce qui signifie qu'il n'y a pas de menace de l'ordre social et politique de l'État contrôlé par le Parti communiste de Chine, ni ne le remet en question.»³ Toutefois, la surveillance morale semble être délaissée étant donné que les sites pornographiques ne sont pas bloqués. Par la suite, l'article énonce les structures pour traquer et punir les criminels⁴. La structure régressive est constituée de la

¹ KSHETRI, NIR. «Les activités d'espionnage électronique et de contrôle d'Internet à l'ère de l'infonuagique : le cas de la Chine», *Télescope*, Vol. 18, n° 1-2, p. 169-187.

² *Ibid.*, p. 170.

³ *Ibid.*, p. 176.

⁴ *Ibid.*, p. 173.

police d'Internet avec ses opérations de surveillances, d'infiltrations dans les forums de discussions, voire de sabotage via l'envoi de virus à des sites bannis⁵. Un système incitatif s'est aussi édifié, sa consistance étant l'octroi de prix aux compagnies d'Internet qui s'autodisciplinent. Puis, il y a l'étalement des conséquences d'une telle censure, pour l'exercice de la démocratie d'une part, pour la rentabilité économique d'autre part. Sans parler de culture chinoise, l'auteur tâtonne les idées que, pour expliquer cette mainmise de l'État, la société civile est désorganisée et morcelée et qu'en outre, «la génération " post-Tian'anmen " chinoise est indifférente à la démocratie»⁶. Le texte de Kshetri fait ensuite mention du manque de réglementations claires, pour ensuite parler d'Amnistie internationale qui accuse certaines compagnies «d'avoir violé la Déclaration universelle des droits de l'homme en acceptant de collaborer avec le gouvernement chinois pour censurer l'utilisation d'Internet.»⁷ De fil en aiguille, l'article affiche les moyens employés par la société civile pour contourner la censure : «cybercafés, universités et résidences privées [...] exploitent généralement les lacunes technologiques afin de contourner les filtres gouvernementaux et de charger des frais pour l'accès.»⁸ La conclusion de l'article étudie les «technologies nuagères» et explique comment un régime autoritaire peut contrôler l'Internet s'il a à sa disposition des ressources aussi grandes que le gouvernement chinois.

⁵ *Ibid.*, p. 176.

⁶ *Ibid.*, p. 178.

⁷ *Ibid.*, p. 179.

⁸ *Ibid.*, p. 180.

Comme nous avons pu voir à travers la lecture du résumé, l'article est loin des analyses philosophiques et des théorèmes universels : l'auteur s'est contenté d'étaler les caractéristiques du *cyberespionnage* en Chine. Il n'a guère parlé des incidences possibles, ni pour le futur d'Internet en Chine, ni pour les autres États. Ainsi, il aurait été souhaitable que Kshetri situe la problématique dans un contexte plus large, au niveau de la sécurité mondiale par exemple. Certes, il a soulevé quelques pistes pouvant expliquer la faiblesse de la société civile, mais son approche sociologique s'arrête ici. Des analyses sur le politique ont été au contraire plusieurs fois évoquées : «Est-ce qu'Internet force les régimes autoritaires à promouvoir la démocratie ou est-ce qu'Internet sera contrôlé comme les autres médias de masse?»⁹ ; «Le contrôle d'Internet peut être vu comme un " espace de jeux de pouvoir " »¹⁰, etc. L'auteur a aussi analysé quelques liens entre le *cyberespionnage* et l'économie : «le contrôle que le gouvernement exerce sur Internet a également constitué un problème majeur pour la croissance du commerce électronique»¹¹. Bref, il existe un déséquilibre entre la démonstration empirique (bien détaillée) et l'interprétation de ses résultats (insuffisante).

Malheureusement, l'article rentre trop rapidement dans le vif du sujet. Donc, nous ne retrouvons aucune introduction pour nous présenter les différentes étapes de son travail, ni même pour nous indiquer dans quel objectif l'article a été rédigé. En contrepartie, il y a un résumé. Dans un autre ordre d'idée, il est arrivé à quelques reprises que Kshetri avance deux paradigmes contradictoires. Or, bien que cela démontre que les experts ne s'entendent

⁹ *Ibid.*, p. 171.

¹⁰ *Ibid.*, p. 172.

¹¹ *Ibid.*, p. 170.

pas et que par conséquent l'enjeu est sujet à débat, cela est plus ou moins pertinent pour le lecteur qui ne sait plus où se positionner. Comme exemple, il y a les passages traitant du *cybercontrôle* : «il existe des opinions favorables et défavorables [...]»¹²; «l'acceptation tacite du *cybercontrôle* n'est pas homogène»¹³. Au début de l'article, il soumet l'hypothèse «que Beijing a fixé son attention sur Internet avant d'autres pays en développement parce qu'il a eu besoin de conserver sa mainmise sur le pays.»¹⁴ Or, bien qu'il détaille comment la Chine contrôle Internet, cela n'explique en rien pourquoi le gouvernement chinois agit de la sorte. Dès lors, il aurait été plus convaincant de fournir davantage de théories et moins de données, surtout que la théorisation aurait sûrement été appuyée par des sources externes étant donné qu'il en a utilisé à profusion dans son article. En plus du manque de matière dans le cadre théorique, certains passages ne sont pas assez synthétisés. Toutefois, nous n'avons repéré aucun sujet qui n'était pas approprié au sujet du *cyberespionnage* en Chine.

L'écriture des sources aurait été moins encombrante si l'auteur avait utilisé les notes de bas de page au lieu de simplement l'indiquer entre parenthèses à la fin de la phrase. Une meilleure précision aurait été justifiée, car le nom de l'auteur, l'année de publication et le numéro de page sont des informations qui peuvent prêter à confusion puisqu'elles sont insuffisantes dans certains cas. Toutefois, la grande quantité de sources employées de même que la bibliographie bien fournie témoignent du professionnalisme de Kshetri.

¹² *Ibid.*, p. 178.

¹³ *Ibid.*, p. 178.

¹⁴ *Ibid.*, p. 169.

Le terme «infunuagique», plutôt technique, n'a pas été défini. Une note de bas de page aurait été justifiée sachant que l'auteur en a inséré pour des précisions moins utiles, telle que le choix entre Pékin et Beijing pour désigner la capitale Chinoise. En effet, la plus grande partie du lectorat cible connaît cette subtilité. De plus, certaines tournures de phrases ont été compliquées pour rien, la rendant incompréhensible pour le lecteur moyen. Comme exemple, nous avons «établir une structure encadrant les nouvelles façons de faire par des changements non isomorphes»¹⁵. Dans la conclusion, lorsqu'il mentionne que «cet article a révélé des structures et des mécanismes associés aux mesures de contrôle d'Internet en Chine», il aurait été justifié qu'il précise la différence entre les deux en donnant les exemples du texte puisque dans son article il n'a pas catégorisé les actions du gouvernement chinois dans ces deux associations, soit la «structure» et le «mécanisme». De plus, la conclusion est mal ficelée parce qu'au lieu de résumer les principaux éléments et de clôturer avec une ouverture, celle-ci traite de l'infunuagique et des risques engendrés par l'hébergement de données sur les serveurs chinois. En terminant, malgré qu'en général l'article soit simple à comprendre, l'auteur utilise un style d'écriture qui rend parfois difficile la compréhension de certains passages du texte.

¹⁵ *Ibid.*, p. 181.